



**DEMANDE D'AUTORISATION DE PÊCHE PROFESSIONNELLE AUX ABORDS
DE L'ÎLE DU LEVANT AU TITRE DE L'ANNEE 20(....)**

(AP du 27 octobre 2016 portant réglementation particulière de la pêche professionnelle aux abords de l'île du Levant)

Demande à expédier ou à déposer au plus tard le **31 décembre** de chaque année auprès de la prud'homie du Lavandou.

VOLET 1 : PARTIE A REMPLIR PAR L'ARMATEUR

Nom Prénom du demandeur :

N° d'identification ENIM :

Adresse :

CP/Ville :

Tel / mail / portable :

Nom du navire:..... Immatriculation :

Longueur HT : Equipage :

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande :

- Attestation du paiement : des cotisations ENIM
- de la contribution à la prud'homie de pêche du Lavandou
- de la CPO due au CNPMM CRPMM et CDPMM

NOTA : l'attention du demandeur est attirée sur la nécessité de justifier d'un minimum de 6 mois d'embarquement à la pêche au cours des 12 mois précédant la date de la demande.

Une dérogation est-elle demandée (*) Oui Non

Si oui, motifs de la demande de dérogation :

.....

.....

.....

Date et signature du demandeur :

(*) Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral, les demandes de dérogations (entrée dans la profession, maladie, retraite), sont soumises à l'avis du CDPMM du Var et de la prud'homie de pêche du Lavandou. Dans ce cas, le volet 1 bis ci-après doit impérativement être complété.

**VOLET 1 bis : PARTIE A RENSEIGNER PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES
PECHES MARITIMES CONCERNEES EN CAS DE DEMANDE DE DEROGATION**

Avis de la prud'homie concernée

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Date et signature :

Avis du CDPMEM du VAR

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Date et signature :

VOLET 2 : AVIS DE LA PRUD'HOMIE DE PÊCHE DU LAVANDOU

Date de réception de la demande :

Le marin est-il redevable d'une amende relevant de l'article 47 du décret du 19 novembre 1859 modifié

- Oui
- Non

Avis sur la demande :

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE

Observations :

.....
.....
.....

Date et signature :